



## Règlement de la Randonnée des Lacs en BUGEY



- ✓ La "Randonnée des Lacs" est une manifestation organisée par "Cyclo Bugey Belley" club affilié à la FFCT sous le n° " 02787 ".
- ✓ La "Randonnée des Lacs" est une randonnée cyclotouriste (sans chronométrage ni classement), ouverte à tous
- ✓ Le bulletin d'inscription et la carte de route de chaque participant, au format papier ou numérique, mentionneront de façon lisible :

*J'atteste sur l'honneur,*

- *Avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or.*
  - *Être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi.*
  - *Avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.*
- 
- ✓ La participation des mineurs, licenciés ou non à une fédération sportive, est assujettie à la présence d'un encadrant qualifié et de la présentation d'une autorisation parentale ou du tuteur légal.
  - ✓ L'association Cyclo Bugey Belley a contracté une assurance responsabilité civile pour l'organisation de cette manifestation (attestation affichée sur le lieu des inscriptions)
  - ✓ Le port du casque à coque rigide est vivement conseillé, il est obligatoire pour tous les mineurs, jugulaire attachée.
  - ✓ La randonnée se déroule sur route et (ou) chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités compétentes, sans priorité de passage.
  - ✓ Le respect des personnes, des biens et de l'environnement s'impose à tous les participants. Les participants s'engagent à respecter strictement les balisages et à ne laisser aucun débris sur le parcours.
  - ✓ Les parcours sont balisés et les types de balisage sont clairement affichés avec les différents parcours sur les panneaux dans la salle réservée aux inscriptions.
  - ✓ Hors agglomération et par visibilité insuffisante, le port du gilet haute visibilité est obligatoire.

- ✓ "Cyclo Bugey Belley" s'efforce de minimiser l'impact de cette manifestation sur l'environnement en privilégiant l'utilisation de vaisselle réutilisable, recyclable ou biodégradable, en mettant en place des poubelles de tri sélectif sur les différents lieux d'accueil.
- ✓ Les participants se doivent de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- ✓ Les participants acceptent que les photos ou films sur lesquels ils sont susceptibles de figurer soient utilisées sur différents supports (brochure, site internet, ...)
- ✓ De 1 à 4 ravitos sont prévus sur les parcours en fonction des distances, toutefois il est prudent d'emporter à boire et un petit encas.
- ✓ En cas d'accident : Sécurisez les lieux et protégez-vous. Observez : nature de l'accident, état des blessés, lieu précis. Alerte les secours : 18 (pompiers) ou 112. Avertir l'organisateur au boulodrome 04 79 81 79 21. (Numéros sur bracelet plastique fourni)
- ✓ Consignes Vélos Electriques : Le participant doit se conformer à l'utilisation d'un VAE non débridé conforme aux normes NF-EN-15194 de juin 2009 (Décret N° 95-937 d'août 1995)
- ✓ Nos amis les bêtes sont acceptés sur les randonnées pédestres. Merci de respecter les règles d'hygiène et de sécurité : Chiens tenus en laisse, chien tenus à l'écart des RAVITOS ou tous lieux disposant de la nourriture (Buvette, ...), Ne pas effrayer les randonneurs pédestres. Merci de ne pas perturber le bon déroulement des randonnées.
- ✓ Vous pouvez pratiquer nos randonnées pédestres en mode « Trail » (course à pied). Les randonneurs pédestres restent prioritaires. Merci de ne pas perturber le bon déroulement des randonnées.
- ✓ L'inscription à la randonnée vaut acceptation du présent règlement. La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

Bonne journée à tous !

**Le questionnaire de Santé et les 10 règles d'or sont affichés à côté de ce règlement de la Manifestation.**